

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates (création d'une zone de verdure au chemin de Maronsy, chemin de la Vironde) (10948)

du 14 septembre 2012

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29856-529, dressé par la commune de Plan-les-Ouates le 6 avril 2011, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates (création d'une zone de verdure située au chemin de Maronsy, chemin de la Vironde), est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II (pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit) aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de verdure créée par le présent projet de loi.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29856-529 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PLAN-LES-OUATES

Feuille Cadastre : 57

Parcelle N° : 5901

Modification des limites de zones

Chemin de Maronsy / chemin de la Vironde

**Zone de verdure**

D.S. OPB II (pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit)

PROCEDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Loi N° :

Echelle		1 / 2500	
Date		06.04.2011	
Dessin		AVu	
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Synthèse ET	14.07.2011	AVu

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
33 - 00 - 089	PLO
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
529	
Archives Internes	Plan N°
	29856
CDU	Indice
7 1 1 . 6	

